

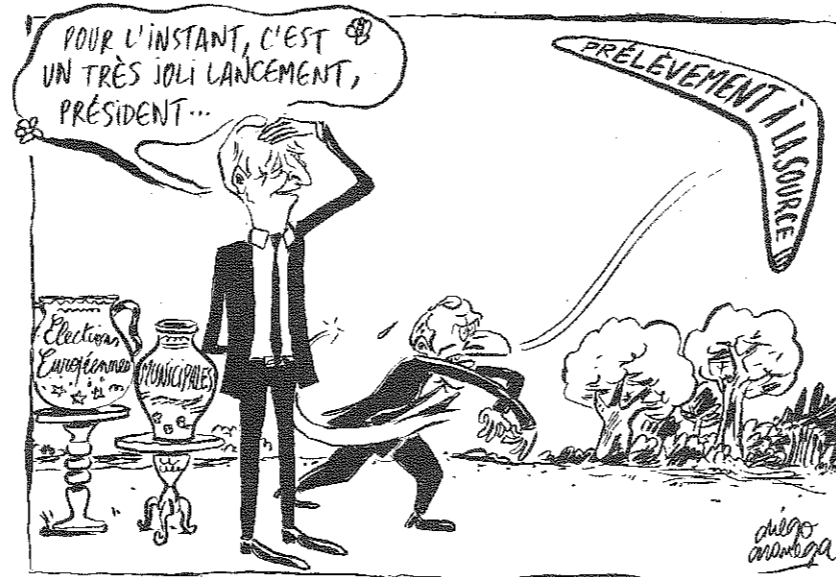
L'Elysée redoute un prélèvement à la source... d'ennuis électoraux

Les sournoiseries du nouvel impôt sur le revenu vont faire des ravages chez les contribuables.

LE PRÉLÈVEMENT à la source, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019, commence à angoisser l'Elysée. « Et s'il provoquait les mêmes ravages que la hausse de la CSG sur les retraites ? » s'inquiète un conseiller du chef de l'Etat. Car, 2019, c'est aussi l'année des élections européennes. Avant les municipales, en 2020... Pour faire avaler la réforme et les inévitables couacs y afférents, le gouvernement a prévu un budget de communication de 5 millions d'euros. Quant à la Direction générale des finances publiques (DGFiP), elle a commencé à organiser, à destination des agents du fisc, des stages de « formation pour le prélèvement à la source ». Et les mauvaises surprises abondent. Inventaire.

● DOUBLE PEINE À LA FIN DU MOIS

En parcourant leur fiche de paie de janvier 2019, les contribuables constateront que leur revenu disponible a été diminué d'un montant supérieur à l'impôt dû au fisc ! Cette ponction fiscale, découvriront-ils, sera supérieure à celle de l'ancien système. Des personnes jusqu'alors non imposables deviendront ainsi contribuables, sans que leur revenu ait augmenté d'un euro. Et il leur faudra attendre septembre – soit neuf mois – pour récupérer la totalité



de leur trop-versé. Explication : la mensualité d'impôt retenue à la source en 2019 est fondée sur le revenu perçu en 2017... mais avant déduction des abattements ou crédits d'impôt du contribuable.

Avec l'ancien système, un contribuable ayant gagné 30 000 euros au cours de l'année et bénéficiant d'un crédit d'impôt de 2 400 euros pour des travaux réalisés dans son logement et l'emploi d'un salarié à domicile n'était pas imposable. Avec la

retenue à la source, ce crédit d'impôt ne lui sera pas immédiatement accordé. Il sera donc imposé (200 euros par mois), avant que le fisc lui restitue, en mars, le tiers de ce qu'il a versé en trop et, en septembre, le solde. Conclusion : le nouveau système entraînera, pendant neuf mois, une augmentation nette de l'impôt à payer.

De quoi rappeler la boulette de la hausse de la CSG sur les retraites, mise en pratique dès le 1^{er} janvier, alors que la baisse partielle de la taxe d'habitation n'interviendra qu'en septembre.

● HYDRE FISCALE À TROIS TÊTES

C'était une simplification majeure, introduite par la réforme de 2008 : la fusion du service qui calculait l'impôt (la Direction générale des impôts, DGI) avec celui qui le percevait (la Direction générale de la comptabilité publique, DGCP) offrait au contribuable « un interlocuteur fiscal unique » (le Service des impôts des particuliers, SIP).

C'est fini. Dans le nouveau système, place à deux voire trois interlocuteurs. D'abord l'employeur, à qui le particulier devra signaler les chan-

gements dans sa vie familiale (mariage, naissance, divorce, décès, etc.). Puis la DGFiP, à laquelle il devra également les déclarer, afin qu'elle modifie son taux d'imposition et sa déclaration de revenus préremplie.

Quant aux 3 millions de travailleurs indépendants et aux bénéficiaires de revenus non salariaux (un loyer, par exemple), ils devront verser chaque mois par chèque un « acompte contemporain » (sic).

● (TOUJOURS) TENDRE DÉCLARATION

Tant pis pour les optimistes qui espéraient que la retenue à la source allait tout simplifier – et leur épargner la corvée de la déclaration de revenu : celle-ci sera à remplir comme aujourd'hui, à chaque printemps, afin de permettre au fisc d'actualiser la situation des contribuables

● ANONYMES PERSÉCUTÉS

Les salariés ne désirant pas que soit communiqué à leur patron leur taux d'imposition seront encore moins bien lotis. Ils devront, selon l'« exposé des motifs » de la loi, « acquiescer au fur et à mesure de la perception de leur salaire le montant de leur retenue à la source ». Les trois quarts des contribuables, aujourd'hui soumis à la mensualisation automatique, apprécieront cette « simplification ».

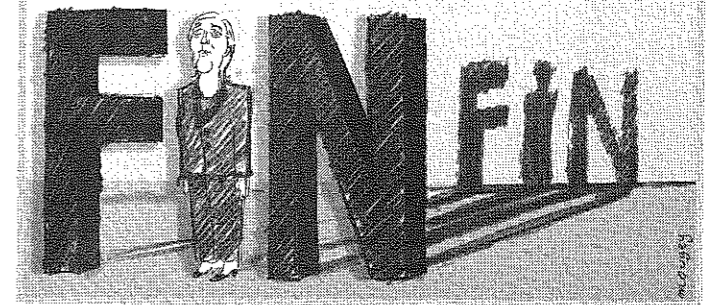
● GESTE DE PAIE POUR PME

Mieux traitées, les PME (moins de 11 salariés) auront trois mois pour verser à la DGFiP les impôts de leurs employés retenus par elles à la source. L'impôt de janvier sera réglé fin mars, celui de février fin avril, etc. Ces boîtes vont ainsi bénéficier en permanence d'un volant de trésorerie représentant près de 10 % de leur masse salariale. C'était le prix à payer, explique Bercy, pour faire accepter aux petites boîtes la nouvelle usine à gaz fiscale...

Et, pour le contribuable lambda, pas le moindre petit cadeau ?

Hervé Martin

MARINE LE PEN ET LE CHANGEMENT DE NOM DU PARTI



Un nouveau bac contre l'échec... et les maths ?

« **A**VEC la réforme du baccalauréat, la France renonce définitivement à offrir une culture scientifique à ses élèves. » Tel est le cinglant diagnostic émis par Vincent Parbelle, le président de l'Union des professeurs de physique et de chimie. Un comble, au moment où le député Cédric Villani vient de remettre au ministre de l'Éducation un rapport sur la réhabilitation... des maths !

Les profs de sciences expérimentales (physique-chimie ; sciences de la vie et de la terre, dites « SVT »), de sciences pures (mathématiques) et de sciences économiques et sociales (« SES », pour les intimes) sont vent debout contre la refonte de l'enseignement de première et de terminale de la voie générale, prévue par la réforme du bac version Blanquer.

Motif de leur indignation ?

La composition du nouveau « socle de culture commune » – un bloc de seize heures de cours en première et de quinze heures et demie en terminale –, applicable dès la rentrée 2019 aux classes de première. Le socle en question fait la part belle aux matières « littéraires » (français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes) mais ne contient que deux petites heures, en première comme en terminale, d'« humanités scientifiques et numériques ». Un intitulé très

chic... aux contours encore bien fumeux.

« Faudra-t-il partager deux heures de cours en quatre, entre maths, physique-chimie, SVT et informatique ? Ce ne serait pas sérieux... » soupire Alice Ernout, présidente de l'Association des professeurs de mathématiques dans l'enseignement public. Equation insoluble ?

Avec le bac nouvelle formule, les maths, la physique, les SVT et les SES, en tant que disciplines à part entière, seront, en tout cas, reléguées au rang de simples « spécialités ». Chaque élève devra en choisir trois en première – parmi dix offertes –, puis deux en terminale (pour un enseignement de douze heures hebdomadaires chaque année).

Sciences trop molles

Mais le compte n'y est pas : « Actuellement, en terminale S, les sciences représentent seize heures et demie par mois, auxquelles il faut souvent ajouter une partie des deux heures d'accompagnement personnalisé. Le nouveau bac permettra quinze heures de sciences au maximum en terminale », explique la patronne des profs de maths.

Dans son rapport rendu le 12 février, Villani, lauréat de la médaille Fields, proposait l'instauration d'« un module annuel de réconciliation avec les maths » pour tous les ly-

Pauvres "riches" !

CARESSÉS dans le sens du poil par Macron, les contribuables les plus riches encaissent aussi... de mauvaises surprises.

Les règles de l'ISF leur permettaient de déclarer leur résidence principale à 70 % de sa valeur mais de déduire du montant de leur patrimoine 100 % de l'emprunt qui l'avait financée. Une maison valant 1 million, payée avec un emprunt du même montant, allégeait donc artificiellement le patrimoine de 300 000 euros. Avec l'IFI (qui remplace l'ISF), cet allègement a disparu.

Pas tous cousus d'or, loin de là, les

propriétaires de résidence secondaire découvrent, eux, une gâterie préparée sous Hollande mais entrant en vigueur seulement aujourd'hui. Ils peuvent voir leur taxe d'habitation majorée jusqu'à 60 % par les communes. Officiellement, il s'agit de pousser les vacanciers à laisser leur logement à des résidents à plein temps. Une dizaine de villes ont déjà profité de la mesure – dont Paris, Nice ou... Saint-Nazaire. « Le Parisien » (3/3) y a dégotté un couple payant 1 292 euros de taxe d'habitation pour un deux-pièces.

Qui dit mieux ?